

PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS A VOCATION SOCIALE DANS LE PARC PRIVE

Programme piloté par le Conseil Départemental



SOLIHA Charente apporte une aide à la recherche de financements aux propriétaires bailleurs.

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs privés souhaitant améliorer un logement destiné à la location.

CONDITIONS

- ➔ Immeuble de plus de 15 ans
- ➔ Engagement de louer à titre de résidence principale pendant 9 ans minimum
- ➔ Conditions de ressources pour les locataires
- ➔ Aucune condition de ressources n'est nécessaire pour le propriétaire
- ➔ Réalisation des travaux par des professionnels du bâtiment inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers



PRINCIPAUX ORGANISMES APPORTANT DES AIDES FINANCIERES

- ➔ ANAH
- ➔ Département
- ➔ Aides spécifiques des Collectivités



ÉTAPES DE L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- ➔ Votre dossier est étudié selon votre situation et vos projets de travaux.
- ➔ Une visite conseil de votre logement est effectuée.
- ➔ Des plans de financements adaptés sont élaborés.
- ➔ Les dossiers sont présentés aux différents organismes compétents.



MISSIONS POUVANT ÊTRE ASSURÉES PAR SOLIHA Charente

Information des propriétaires

SOLIHA Charente informe les propriétaires sur les aides (subventions ou prêts) susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de leur projet d'amélioration et en fonction des engagements de location qu'ils souhaitent prendre.

Prestation financée par le Département.

Assistance Administrative :

SOLIHA Charente assiste le propriétaire dans la constitution des demandes de financements auprès des différents organismes jusqu'au dépôt du dossier auprès des organismes retenus.

Prestation financée par le Département

Assistance Technique :

SOLIHA Charente peut assurer une mission de **Maîtrise d'œuvre** avec la définition du programme et le suivi du chantier jusqu'à sa réception.

Prestation à la charge du bailleur.

Gestion locative :

Cette mission comprend la recherche de locataires, l'établissement du bail, l'état des lieux, et la gestion des loyers.

Prestation à la charge du bailleur.





EXEMPLE D'OPÉRATION

Description et état du logement :

Petite maison de ville des années 1930, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage d'habitation : 67 m² de surface habitable.

- ↳ Aucune isolation thermique sur les murs extérieurs et les combles
- ↳ Aucune isolation phonique sur les murs mitoyens
- ↳ Cuisine et la salle de bains dans un état très dégradé
- ↳ Pas d'aération type VMC
- ↳ Électricité pas aux normes
- ↳ Ancien chauffe-eau au gaz

Projet envisagé :

- ↳ Isolation des combles
- ↳ Isolation phonique des murs mitoyens
- ↳ Travaux de plaquisterie sur les murs abîmés
- ↳ Réaménagement de la cuisine et de la salle de bains
- ↳ Installation d'une VMC et d'un nouveau chauffe-eau électrique
- ↳ Remise aux normes électriques

Plan de financement :

Montant des travaux TTC	30 000 €
Financement des travaux	
Subvention ANAH (35%)* * 35% car logement très dégradé, sinon 25%	9 500 €
Subvention Conseil Départemental (15%)* * uniquement pour le choix d'un loyer conventionné très social	4 000 €
Total des aides	10 500 €
Apport personnel	19 500 €

Type de loyer conventionné /

	Loyer mensuel
Loyer Conventionné Social	360 €
Loyer Conventionné Très Social	325 €



UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Et commune à toutes les demandes :

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez contacter :

Laura AUCLAIR

l.auclair@solihha.fr / 05-45-95-62-02

